

## LES ENTREPRISES CANADIENNES MENACEES

### --Espionnage Industriel--

Les entreprises qui se veulent innovantes et créatives ont la principale crainte de voir fleurir chez leurs concurrents leurs inventions, techniques, idées, quelles soient copiées, contre brevetés ou encore recyclé. Et face à cette menace, elles ressentent bien souvent un sentiment d'impuissance.

#### *L'espionnage industriel (ou économique) n'est pas une innovation elle !*

Petite histoire : Il y a environ 300 ans, le moulin à vent était une machine très prisée. Des pièces de moulins quittaient les Pays-Bas par cargaisons entières. De plus, des étrangers sillonnaient tout le pays à la recherche de constructeurs pour leur offrir des emplois alléchants à l'étranger. On n'a pas tardé à voir la technique néerlandaise de construction des moulins à vent servir en Allemagne, en Angleterre, dans les pays baltes, en Espagne, en France, en Irlande et au Portugal. Toutefois, au milieu du XVIIIe siècle, l'hémorragie de savoir-faire était telle que le gouvernement des Pays-Bas a décidé d'intervenir. En février 1752, les autorités ont interdit l'exportation de moulins. À partir de là, selon l'historien néerlandais Karel Davids, personne n'était autorisé à aider un étranger à acheter, à construire ou à transporter « une pièce, quelle qu'elle soit, d'un moulin hollandais » ou « à exporter des outils destinés à les construire » (extraite du blog « *Present Profit* »).

Dès lors, et même si le terme n'existait pas encore, quand il y avait création, il y avait espionnage industriel.

#### *Et aujourd'hui ? Le Canada une cible.*

Le temps s'est écoulé et les modes opératoires ont évolué. À l'heure de la mondialisation et du commerce international, une industrie qui veut faire sa place et la garder doit pouvoir se protéger contre l'espionnage industriel. Or le Service Canadien du Renseignement de

Sécurité (SCRS) affirme qu'en 2008 l'espionnage industriel représentait la première menace à laquelle le Canada devait faire face. Selon son Patron, Jim Judd, l'espionnage et le piratage des connaissances par des puissances étrangères se font notamment par l'infiltration d'immigrants dans des entreprises afin de voler les secrets de cette dernière.

### Qui est ciblé ?

☞ Toutes les entreprises. L'espionnage industriel touche tout autant les multinationales que les PME. D'ailleurs, ces dernières subissent une perte de revenus annuels de 12 milliards de dollars par année selon le SCRS.

### Qui vous protège de ce danger ?

☞ VOUS-MÊMES ! Malheureusement, ni le SCRS, ni la police ne surveillent spécifiquement vos biens et idées. Il faut donc faire votre part pour protéger le savoir et le savoir-faire issus de votre entreprise.



### L'espionnage industriel : des limites floues

La question de l'espionnage industriel et du sentiment d'impuissance qui en découle résulte notamment de l'absence de limites claires et précises. En effet, il existe une frontière floue entre l'investigation et l'espionnage.

La plupart des grandes entreprises reconnaissent prendre part à des activités d'« investigation » industrielle, mais on ne sait pas formellement où s'arrête l'investigation usuelle autorisée des entreprises et où commence l'espionnage. Voici quelques raisons expliquant cette confusion :

- ✧ **Les sources ouvertes** : De nombreuses informations concernant les entreprises se retrouvent sur internet et sont alors disponibles, gratuites et légales pour n'importe qui désireux d'en savoir plus sur une société. Des colloques ou des salons professionnels peuvent être le lieu de pratiques d'influence afin d'obtenir des informations.
- ✧ **Le droit** : L'évolution du droit n'a notamment pas suivi le même rythme que l'évolution des technologies ce qui laisse des brèches assez importantes. De plus, on ne reconnaît pas encore totalement la valeur juridique d'un « bien informationnel » et seuls des cas marquants vont pouvoir être traités.
- ✧ **Les immobilisations incorporelles** : ne sont que trop peu identifiées et donc comptabilisées. Quand vient le temps de démontrer que l'espionnage industriel a eu lieu, les entreprises se retrouvent bien souvent démunies, car elles ne peuvent justifier de la valeur de ce qui a été volé.

*À suivre dans un prochain Info-Sirco : Comment se protéger de l'espionnage industriel ?*